

## Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

### Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

#### Fiche de cadrage n°02

#### 1 Intitulé de l'orientation

#### 2. Prévention des infections et de l'antibiorésistance

#### 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

L'Etat est pleinement engagé dans la lutte contre l'antibiorésistance à travers la mise en œuvre d'une feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance publiée dès 2016 et révisée en 2024 selon l'approche « Une seule santé ». Le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE), sept ministères et six agences de sécurité sanitaire ou organismes sont ainsi mobilisés pour décliner de façon coordonnée les interventions nécessaires en santé humaine, animale et environnementale en adéquation avec l'approche « Une seule santé » prônée par la quadripartite (OMS, OMSA, FAO et PNUE).

Cette mobilisation se décline en santé humaine via la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance qui repose sur deux piliers : d'une part, la prévention et le contrôle des infections, ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins, et d'autre part, le bon usage des antibiotiques.

La mobilisation du développement professionnel continu (DPC) est l'un des leviers de l'axe 2 de cette stratégie « Du citoyen usager du système de santé au professionnel du secteur de la santé : une continuité nécessaire à la prévention des infections et de l'antibiorésistance ».

En 2020, le Covid-19 a rappelé à toutes et tous, citoyens et professionnels de santé, la distinction entre infection virale et bactérienne, les multiples conséquences d'une pandémie et l'importance des mesures de prévention individuelles et collectives pour lutter contre la transmission des infections.

**Les actions ciblées du DPC devront faciliter l'actualisation et l'appropriation des connaissances des professionnels tant sur la prévention et le contrôle des infections que sur le bon usage des antibiotiques, tout au long du parcours des patients.**

#### 3 Périmètre de l'orientation

Les thématiques portées par cette orientation sont :

- **Apport de connaissances : pour tous les professionnels**

- Concepts et enjeux de l'antibiorésistance : compréhension de l'antibiorésistance selon l'approche « Une seule santé », principaux chiffres relatifs à l'antibiorésistance en Europe et en France ;
- Concepts de base en microbiologie et physiopathologie des microorganismes et compréhension de leurs principaux mécanismes de résistances aux antibiotiques pour les infections courantes en pratique quotidienne ;
- Définition des bactéries multirésistantes (BMR) /bactéries hautement résistantes (BHR) et principaux germes concernés ainsi que leurs mécanismes de transmission ;
- Mesures de prévention, incluant les mesures universelles d'hygiène, moyens de lutte et de limitation de transmission des agents infectieux communautaires ou associés aux soins ;
- Identification des sources d'information et des outils fiables en matière de prévention/surveillance/contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques. Par exemple : les missions nationales, les centres de prévention des infections associées aux soins (CPIas), les centres régionaux d'antibiothérapie (CRAtb), les sites-ressources, les recommandations de bonnes pratiques, les outils à destination des professionnels et des patients, ...

- **Mise en œuvre : selon les publics visés :**

#### Concernant les médecins de ville

- **Mise en œuvre :**

- Application et promotion des mesures de prévention des infections et de la transmission des agents infectieux pour :
  - Application et explication des mesures de prévention relatives aux infections communautaires courantes (notamment gestes barrières et précaution gouttelettes en période épidémique, par exemple : grippe, coqueluche, bronchiolite...);
  - Diagnostic et suivi des infections associées aux soins suivies en ville (notamment précautions standard et complémentaires) en lien avec le CPIas ;
  - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (notamment pour les soins à domicile, délivrance de dispositifs médicaux incluant les pansements) ;
  - Sensibilisation du patient dans le suivi / la mise à jour de son calendrier vaccinal.
- Amélioration du bon usage des antibiotiques :
  - Reconnaissance des signes de gravité d'une infection bactérienne (sepsis, choc septique, défaillance d'organes), d'une bactériémie et orientation vers les services d'urgences (SAMU) ou de réanimation si nécessaire ;
  - Conduite d'une démarche diagnostique clinique et paraclinique d'une infection aboutissant à une prescription antibiotique ou non (illustrations possibles avec cas cliniques), diagnostic différentiel sur fièvre, utilisation des outils disponibles (biologie ou microbiologie) ;

- Justification d'une prescription antibiotique ou non (ordonnance de non-prescription), incluant une explication au patient sur l'objectif attendu, le choix de la molécule, la durée du traitement, les effets indésirables/contre-indications possibles ;
- Interprétation de l'antibiogramme : nouvelles définitions des résultats microbiologiques (S/I ou SFP/R) et l'intérêt de l'antibiogramme ciblé (possibilité d'illustrer par un ECU d'infection urinaire masculine) ;
- Réévaluation de la prescription antibiotique à 48h-72h, mise en œuvre du suivi et coordination avec le médecin traitant/CRAAtb/EMA si applicable et/ou orientation vers un service spécialisé ;
- Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIAs et/ou Equipe Mobile d'Hygiène - EMH) ;
  - Le bon usage des antibiotiques (CRAAtb et/ou Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie - EMA).
- Utilisation des systèmes de surveillance (données mission nationale Primo, Géodes) et maîtrise des systèmes de déclaration (IAS, Déclaration obligatoire - DO, Evènement indésirable - EI).

#### **Concernant les praticiens exerçant en chirurgie (dont les chirurgiens oraux) et en médecine interventionnelle**

- **Mise en œuvre en pré, per et post opératoire/interventionnel :**
  - Identification des risques d'infections associées aux soins :
    - Prévention du risque d'infection (hygiène de l'opérateur, du patient, de l'environnement) en lien avec le CPIAs/EOH/EMH selon le secteur ; prise en compte des spécificités liées au patient porteur de BMR/BHR ;
    - Identification des signes d'infections actives (incluant les contre-indications à la procédure) et à distance du geste, notamment du site opératoire ou du dispositif médical ;
    - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (protocole de surveillance, livret d'information...) ;
    - Sensibilisation du patient dans le suivi/la mise à jour de son calendrier vaccinal.
  - Amélioration du bon usage des antibiotiques :
    - Maîtrise des recommandations de bonne pratique en matière d'antibioprophylaxie ;
    - Reconnaissance des signes de gravité d'une infection bactérienne (sepsis, choc septique, défaillance d'organes), d'une bactériémie et orientation vers les services d'urgence (SAMU) ou de réanimation si nécessaire ;
    - Justification de l'antibioprophylaxie/antibiothérapie post-geste, incluant une explication au patient : objectif attendu, choix de la molécule, durée du traitement, effets indésirables/contre-indications possibles ;

- Interprétation de l'antibiogramme : nouvelles définitions des résultats microbiologiques (S/I ou SFP/R) et l'intérêt de l'antibiogramme ciblé ;
- Le cas échéant, réévaluation de la prescription antibiotique à 48h-72h, mise en œuvre du suivi et coordination avec le médecin traitant/CRAtb/EMA si applicable et/ou orientation vers un service spécialisé ;
- Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIas et/ou EMH) ;
  - Le bon usage des antibiotiques (CRAtb et/ou EMA).
- Utilisation des systèmes de surveillance (données Spiadi, Spicmi) et maîtrise des systèmes de déclaration (IAS, DO, EI).

#### Concernant les sage-femmes

- **Mise en œuvre lors de la réalisation des actes techniques gynécologiques ou obstétricaux :**
  - Application et promotion des mesures de prévention des infections et de la transmission des agents infectieux, notamment dans le cadre de la prévention de la transmission mère-enfant et incluant :
    - Application et explications des mesures de prévention relatives aux infections communautaires courantes (notamment gestes barrières et précautions gouttelettes en période épidémique, par exemple : grippe, coqueluche, bronchiolite...) ;
    - Dépistage des infections à risque chez la femme enceinte (toxoplasmose, CMV...), vérification du statut vaccinal selon les recommandations en vigueur et mise à jour le cas échéant, notamment les vaccins préconisés (coqueluche, grippe, COVID 19, VRS) ;
    - Diagnostic et suivi des infections associées aux soins suivies en ville (notamment précautions standard et complémentaires) en lien avec le CPIas ;
    - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (notamment pour les soins à domicile, délivrance de dispositif médicaux incluant les pansements).
  - Amélioration du bon usage des antibiotiques :
    - Conduite d'une démarche diagnostique clinique et paraclinique d'une infection aboutissant à une prescription antibiotique ou non (illustrations possibles avec cas cliniques), diagnostic différentiel sur fièvre, utilisation des outils disponibles (biologie ou microbiologie) ;
    - Reconnaissance des signes de gravité d'une infection bactérienne (sepsis, choc septique, défaillance d'organes), d'une bactériémie et orientation vers les services d'urgence (SAMU) gynécologiques, maternité ou de réanimation si nécessaire ;
    - Justification d'une prescription antibiotique ou non (ordonnance de non-prescription), incluant une explication au patient : objectif attendu, choix de la molécule, durée du traitement, effets indésirables/contre-indications possibles ;

- Interprétation de l'antibiogramme : nouvelles définitions des résultats microbiologiques (S/I ou SFP/R) et l'intérêt de l'antibiogramme ciblé (possibilité d'illustrer par un ECBU d'infection urinaire) ;
- Réévaluation de la prescription antibiotique à 48h-72h, mise en œuvre du suivi et coordination avec le médecin traitant/gynécologue/CRAtb/EMA si applicable et/ou orientation vers un service spécialisé ;
- Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIas et/ou EMH) ;
  - Le bon usage des antibiotiques (CRAtb et/ou EMA).
- Utilisation des systèmes de surveillance (données mission nationale Primo, Géodes) et maîtrise des systèmes de déclaration (IAS, EI).

**Concernant les chirurgiens-dentistes omnipraticiens et spécialistes en bucco-dentaire, en orthopédie dento-faciale et en orthopédie dento-maxillo-faciale**

• **Mise en œuvre lors de réalisation de soins dentaires :**

- Identification des risques d'infections associées aux soins :
  - Prévention du risque d'infection (hygiène de l'opérateur, du patient, de l'environnement) en lien avec le CPIas ;
  - Identification des signes d'infections actives (incluant les contre-indications à la procédure) et à distance du geste, notamment celles de la cavité buccale ;
  - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (autosurveillance +/- protocole, prévention du risque d'endocardite chez les patients à risque) ;
  - Sensibilisation du patient dans le suivi/ la mise à jour de son calendrier vaccinal.
- Amélioration du bon usage des antibiotiques :
  - Conduite d'une démarche diagnostique clinique et paraclinique d'une infection aboutissant à une prescription antibiotique ou non (illustrations possibles avec cas cliniques), diagnostic différentiel sur fièvre, utilisation des outils disponibles (radiologie) ;
  - Maîtrise des recommandations de bonne pratique en matière d'antibioprophylaxie dans les soins courants dont l'endocardite ;
  - Rationalisation des prescriptions d'antibiotiques dans les soins courants au regard des recommandations en vigueur et du risque médico-légal, tout en s'inscrivant dans une perspective de bon usage ;
  - Justification de l'antibioprophylaxie/antibiothérapie post-geste, incluant une explication au patient : objectif attendu, choix de la molécule, durée du traitement, effets indésirables/contre-indications possibles ;

- Le cas échéant, réévaluation de la prescription antibiotique à 48h-72h, mise en œuvre du suivi et de la coordination avec le médecin traitant/CRA**t**b/EMA si applicable et/ou le spécialiste ayant adressé le patient ;
- Dès mise à disposition dans l'espace Amelipro, maîtrise de l'interprétation du profil de pertinence de prescription d'antibiotiques ;
- Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIas et/ou EMH) ;
  - Le bon usage des antibiotiques (CRA**t**b et/ou EMA).
- Utilisation des systèmes de surveillance (données mission nationale Primo) et maîtrise des systèmes de déclaration (IAS, EI).

#### Concernant les pharmaciens

- **Mise en œuvre :**

- Devant un syndrome infectieux, orientation et conseils au patient. En cas de présence de signes d'alerte : prise des constantes (température, tension) et orientation si nécessaire vers son médecin traitant, les services d'urgence ou les pompiers selon la gravité.
- Application et promotion des mesures de prévention des infections et de la transmission des agents infectieux pour :
  - Application et explications des mesures de prévention relatives aux infections communautaires courantes (notamment gestes barrières et précautions gouttelettes en période épidémique, par exemple : grippe, coqueluche, bronchiolite...)
  - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (notamment pour les soins à domicile, délivrance de dispositifs médicaux incluant les pansements) ;
  - Sensibilisation du patient dans le suivi / la mise à jour de son calendrier vaccinal.
- Amélioration du bon usage des antibiotiques :
  - Reconnaissance des signes de gravité d'une infection bactérienne (sepsis, choc septique, défaillance d'organes), d'une bactériémie et orientation vers les services d'urgence (SAMU) ou de réanimation si nécessaire ;
  - Justification d'une prescription antibiotique ou non (ordonnance de non-prescription), incluant une explication au patient : objectif attendu, choix de la molécule, durée du traitement, effets indésirables/contre-indications possibles ;
  - Identification des situations d'infections pour lesquelles le pharmacien peut délivrer sans ordonnance des antibiotiques après la réalisation d'un TROD ;

- Maîtrise des exigences réglementaires\* relatives à la délivrance sans ordonnance d'antibiotiques après la réalisation d'un TROD et des recommandations en vigueur, dont celles de la HAS ;
- Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.

\*conformément aux cahiers des charge définis à l'annexe IV de l'arrêté du 17 juin 2024 *fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.*

- Sécurisation de la dispensation ou délivrance d'antibiotique :
  - Vérification des modalités de prescription prévues et d'absence de contre-indications et/ou d'interactions médicamenteuses ;
  - Identification des situations nécessitant de référer au prescripteur et de se coordonner avec le médecin traitant ;
  - Vérification de la bonne compréhension du patient des modalités de traitement (posologie, durée et éventuelles conditions particulières d'administration).
- Réponse aux attentes du public : conseils au patient présentant des symptômes évoquant une infection virale bénigne en s'appuyant si besoin sur la réalisation d'un TROD (Covid, grippe...), éducation thérapeutique et/ou orientation à bon escient.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIas et/ou EMH) ;
  - Le bon usage des antibiotiques (CRAtb et/ou EMA).
- Utilisation des systèmes de surveillance (données des missions nationales Primo, Matis) et maîtrise des systèmes de déclaration (EI).

### Concernant les biologistes

- **Mise en œuvre :**

- Optimisation de l'antibiogramme tant dans sa réalisation, en maîtrisant les nouvelles techniques de laboratoire que dans son interprétation (ZIT, SFP), en lien avec les données patients, les dernières recommandations sur le bon usage des antibiotiques ainsi que les sources et outils d'information fiables ;
- Optimisation du rendu de l'examen au prescripteur dans une optique diagnostique et thérapeutique (antibiogramme ciblé, commentaires) ;
- Sensibilisation aux situations de recours à une expertise microbiologique spécifique (CNR) ;
- Identification d'une situation épidémique et maîtrise du circuit alerte ;
- Familiarisation à la collecte de données et signalement de certaines pathologies via l'entrepôt national de données de biologie LABOé-SI (anciennement SIDEP) ;
- Familiarisation à la collecte de données de la mission nationale Primo sur les résistances des bactéries ;
- En cas de positivité d'un examen témoignant d'une infection à potentiel contagieux ou particulièrement résistante aux antibiotiques, accompagnement et orientation à bon escient du patient ;

- Maîtrise des systèmes de déclaration (DO).

### **Concernant les infirmiers**

- **Mise en œuvre :**

- Devant un syndrome infectieux, orientation et conseils au patient. En cas de présence de signes d'alerte : prise des constantes (température, tension) et orientation si nécessaire vers son médecin traitant, les services d'urgence ou les pompiers selon la gravité.
- Application et promotion des mesures de prévention des infections et de la transmission des agents infectieux pour :
  - Application et explications des mesures de prévention relatives aux infections communautaires courantes (notamment gestes barrières et précaution gouttelettes en période épidémique, ex : grippe, coqueluche, bronchiolite...);
  - Sensibilisation du patient au risque infectieux et rappel des règles d'hygiène, de désinfection et de prévention des infections (notamment pour les soins à domicile, délivrance de dispositifs médicaux incluant les pansements);
  - Sensibilisation du patient dans le suivi/la mise à jour de son calendrier vaccinal.
- Amélioration du bon usage des antibiotiques :
  - Accompagnement du patient dans la bonne compréhension et compliance de l'ordonnance. Dans le cadre de traitement par voie parentérale, vérification de la bonne administration (kit complet, déroulement de la perfusion), transmission de la synthèse au prescripteur le cas échéant;
  - Sensibilisation du patient au risque de résistance aux ATB.
- Réponse aux attentes du public : conseils au patient présentant des symptômes évoquant une infection virale bénigne, éducation thérapeutique et/ou orientation à bon escient.
- Sollicitation des structures et équipes locales spécialisées dans :
  - La prévention et le contrôle des infections en fonction de la situation (e.g. CPIas et/ou EMH);
  - Le bon usage des antibiotiques (CRATb et/ou EMA).
- Familiarisation avec les systèmes de surveillance (données missions nationales Primo, Matis) et maîtrise des systèmes de déclaration (IAS, EI).

### **Attendus méthodologiques :**

#### **Les actions attendues :**

- Peuvent porter soit sur la partie « Apport de connaissances » afin de favoriser une culture commune, soit sur la partie « Mise en œuvre » ;

- Devront, pour la partie « Mise en œuvre », cibler l'une des sept populations listées ci-dessus et nécessairement consacrer une séquence à la relation avec le patient dans le cas de refus d'antibiothérapie pour les professions et spécialités concernées ;
- Devront, pour les actions à destination des pharmaciens d'officine sur la délivrance sans ordonnance d'antibiotiques, se conformer au programme spécifique défini par l'arrêté du 17 juin 2024 précité ;
- Devront mentionner les recommandations de bonnes pratiques auxquelles elles s'adosent ainsi que les outils qui seront présentés.

**Sont exclues :**

- la simple présentation des concepts généraux ;
- les actions de type hygiène des mains uniquement ou n'intégrant pas les mesures de prévention des infections associées aux soins dans leur globalité ;
- les actions à destination des pharmaciens d'officine sur la délivrance sans ordonnance d'antibiotiques après réalisation de TROD qui mélangent les séquences de formation des cahiers des charges définis à l'annexe IV de l'arrêté du 17 juin 2024 *fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.*

**Tous modes d'exercice**